DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 13
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1282 :
Vote de subvention exceptionnelle au Saint-Pierre Boxing Club

ETAIENT PRESENTS :
MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :
MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena) , NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :
MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.
Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219700164-20230905-28-1282-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°28/1282 : Vote de subvention exceptionnelle au Saint-Pierre Boxing Club.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'organisation d'événements sportifs est un axe de communication et de promotion pour la Ville.

Dans ce cadre, l'Association Saint-Pierre Boxing Club a sollicité financièrement la Collectivité pour la tenue du Gala International de Kick Boxing, Muay Thaï intitulé « Les Défis du Sud 2023»

Cet événement majeur pour la discipline est l'occasion pour les pratiquants du Département de se confronter aux meilleurs mondiaux et pour la Ville, d'être la vitrine du Kick Boxing et du Muay Thaï.
Le gala se déroulera le 26 août 2023 au Gymnase Nelson Mandela.

Ainsi, prendront part à ce nouveau Défi du Sud :

- L'AFRIQUE DU SUD
- MAYOTTE
- LA FRANCE (Hexagonale)
- LA REUNION

Au regard du dossier et de la couverture médiatique liés à l'évènement, il y a lieu de soutenir la manifestation en accordant à l'association Saint-Pierre Boxing Club une aide de 5 000 €.

Considérant que la manifestation se déroulera au gymnase Nelson Mandela et que ces emprises faisant partie du patrimoine communal, elles appartiennent donc au domaine public, il y a lieu de mettre à disposition l'équipement par convention d'occupation et de proposer également le soutien de la Commune, par une mise à disposition d'une logistique (Tables, bancs, chapiteaux, barrières, coffrets électriques, plantes vertes, collation, sonorisation,)

En cas d'indisponibilité de la logistique nécessaire au bon déroulement de la manifestation, une prise en charge pourra être opérée sur les lignes budgétaires du Service des sports. Service 24-Chapitre 011

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De VOTER, une subvention de 5 000 € à l'association Saint-Pierre Boxing Club.**
- **De DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023 - Ligne budgétaire : 30 65748 24 RE 23000057**
- **D'APPROUVER, la convention d'occupation temporaire précaire et révocable du domaine public à titre gratuit.**
- **D'APPROUVER la prise en charge des prestations en matière de logistique en cas d'indisponibilité interne des services, au profit du Saint-Pierre Boxing Club.**
- **De L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE REUNION

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1282-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023